

Quelques définitions

- **Taquinerie** : S'amuser à contrarier, fâcher quelqu'un par des gestes ou des paroles sans méchanceté.
- **Conflit** : Désaccord ou mésentente entre personne qui ne partagent pas le même point de vue ou dont les intérêts s'opposent. Un conflit peut parfois entraîner des gestes de violence.

Violence

Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée **intentionnellement** contre une autre personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à **ses droits ou à ses biens**. (LIP, art.13)

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (LIP, art.13)

Violence à caractère sexuel

Toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à **connotation sexuelle non désirés et non consentis**, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. Elles incluent également toute forme d'agression sexuelle. (Gouvernement du Québec, 2024)

Portrait de situation de notre école

Nos constats

+

Les élèves nomment qu'ils savent où trouver de l'aide, que les relations sont positives entre eux et les membres du personnel.

Les membres du personnel nomment qu'ils se sentent en sécurité dans l'école.

-

Plusieurs élèves nomment avoir été insultés ou avoir été traités de noms à l'école.

Les membres du personnel nomment vouloir réduire les impolitesses envers les adultes.

Nos objectifs

1. Diminuer la violence verbale entre les élèves.
2. Diminuer la violence physique entre les élèves.

Nos moyens de prévention et de sécurité

- Code de vie et enseignement explicite des comportements attendus
- Enseigner les compétences socio-émotionnels (Pikadou / Moozoom)
- Renforcements positifs
- Activités d'animation : civisme, violence/intimidation/conflits/taquineries (Reconnaître et intervenir)
- Jeunes leaders (animation dans la cour d'école)
- Atelier de la SQ (Mission sécurité)

Interventions à la suite d'un geste d'intimidation ou de violence

Dès que la situation arrive

L'adulte qui est témoin met fin au comportement et assure la sécurité des élèves.

Les intervenants de l'école ou la direction :

- Recueillent les informations auprès des personnes concernées.
- Informent les parents des élèves impliqués.
- Planifient les prochaines actions, selon le geste posé. Par exemple :
 - Évaluer les besoins et impliquer l'élève dans la détermination des mesures de soutien et de sécurité optimales;
 - Reconnaître l'incident et rassurer l'élève;
 - Outiller sur les comportements et attitudes à adopter si la situation se reproduit;
 - Mettre en place un plan de sécurité (mesures de protection);
 - Offrir un soutien au développement de compétences socio émotionnelles.

Pour faire la meilleure intervention possible, des partenaires (Marie-Vincent, DPJ, Service de police, etc.) peuvent être impliqués.

Pour s'assurer que la situation arrête et ne se reproduise pas

- Au besoin, diriger les personnes impliquées vers des ressources d'aide spécialisées;
- Informer les employés concernés (titulaire, spécialiste, service de garde, transport, etc.) qui auront à mettre en place ou appliquer certaines mesures (tout en respectant la confidentialité);
- Assurer le suivi auprès des élèves/personnes impliquées et les parents;
- Consigner toute évolution de la situation (incluant les suivis et moments auxquels ils ont été faits);
- Vérifier si des procédures judiciaires sont en cours ou terminées pour valider si des mesures sont à appliquer;
- La personne responsable de la situation informe les parents de l'évolution de la situation s'il y a des changements.

Sanctions et interventions possibles

Avertissement formel avec trace écrite;	Lettre d'excuse;
Réflexion sur la situation et son comportement;	Réflexion portant sur un thème précis;
Geste de réparation;	Restriction;
Restriction de la liberté de mouvement;	Reprise de temps que l'élève a fait perdre;
Encadrement et supervision lors des transition et des pauses;	Appel conférence parent - enfant;
Rencontre avec les parents;	Rencontre avec la direction;
Contrat d'engagement;	Feuille de route;
Suspension interne ou externe;	Rencontre de retour de suspension;

Respect de la confidentialité

Chaque signalement ou plainte est traité dans le respect de la confidentialité. Seules les informations relatives à votre enfant vous seront communiquées.

Votre implication

- Les règles et les mesures de sécurité (code de vie) sont transmises aux parents en début d'année.
- Un document expliquant le plan de lutte est distribué aux parents.
- Un document faisant état de l'évaluation annuelle des résultats est remis aux parents.

Traitement des signalements et des plaintes

Pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Les élèves et leurs parents peuvent **signaler une situation** des façons suivantes :

- Boîte de dénonciation
- Contacter les différents intervenants
- Contacter la direction d'école

Si la sécurité ou le développement d'un élève est compromis ou en danger, la situation est signalée à la DPJ (directeur de la protection de la jeunesse) sans délai.

Pour porter plainte

En cas **d'insatisfaction** du suivi donné à un signalement, les élèves et leurs parents peuvent faire une plainte à :

Sophie Cloutier

Responsable du traitement des plaintes
450 746-3990 poste 6012
sophie.cloutier@cssst.gouv.qc.ca
[Formulaire de plainte](#)

La procédure du traitement des plaintes est expliquée ici :

<https://cssst.gouv.qc.ca/publications/plaintes/>

Particularités pour les violences à caractère sexuel

Il est **possible** de faire un signalement ou de porter plainte **directement au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2°) :

Audrey Parizeau

Protectrice régionale de l'élève
1 833 420-5233
plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

Ce signalement sera traité de façon urgente.

On peut en tout temps signaler la situation à la **police** ou aux à la **DPJ** (directeur de la protection de la jeunesse).

Ressources pour obtenir un soutien ou de l'aide

Direction de l'école : Pierre-Luc Miron

Personnes-ressources au dossier climat, violence et intimidation :

France Vachon, Molly Cournoyer, Karine Therrien, Mélissa Roy-Raymond

Sûreté du Québec
(450) 743-7947

AidezMoiSVP

(Problèmes sur les réseaux sociaux)
aidezmoisvp.ca
Pour une demande d'aide, laissez un message :
aidezmoisvp.ca/app/fr/contact

Accueil psychosocial du CLSC Gaston-Bélanger
(Conseil et soutien)
1-833-771-3716, poste 2. Laissez un message et on vous rappellera

Tel-jeunes Parents
(Conseil et soutien)
1 800 361 5085
[Clavardage](#)

Tel-jeunes Jeunes
(Conseil et soutien)
1-800-263-2266
Texto : 514-600-1002
Site web et clavardage :

Centre d'aide aux victimes
(Conseil et soutien)
(450) 742-8033
<https://cavac.qc.ca/>

Commission des services juridiques
(Aide et conseil juridique gratuits)
Rebatir.ca
1-833-REBÂTIR

Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ)
(Conseil, signalement d'une situation)
1 800 361-5310

Info-aide violence sexuelle
(Conseil et soutien)
1-888-933-9007
infoaideviolencesexuelle.ca